



CESC en réseau

publié le 23/11/2011 - mis à jour le 08/12/2011

Descriptif :

Un CESC entre plusieurs établissements de proximité

Sommaire :

- Sur un territoire commun
 - Le diagnostic partagé
 - Dans l'académie
-

Plusieurs établissements peuvent constituer un **CESC en réseau**.

● Sur un territoire commun

Le réseau n'a de sens que **sur un territoire commun** parfaitement déterminé à propos duquel un diagnostic pourra être réellement partagé. Des établissements de proximité peuvent réaliser un travail concerté qu'ils soient du premier et/ou du second degré. (Le statut juridique différent entre les établissements du premier et du second degré ne fait pas obstacle à un travail commun. Toutefois, l'EPLÉ devra, si nécessaire, assurer la gestion financière).

- Ainsi un collège dans une ville accueillant des élèves en provenance de quatre écoles primaires de quartiers proches aura tout intérêt à coordonner sa réflexion et son action au sein d'un CESC en réseau, ce qui ne sera pas le cas pour un collège de canton, recevant des élèves de 5 ou 6 écoles différentes essaimées dans autant de villages.

● Le diagnostic partagé

Lors de la mise en place d'un CESC en réseau, le diagnostic partagé apporte une **pertinence** beaucoup **plus forte**, puisque les problématiques identifiées l'auront été de manière **concertée** avec une **pluralité d'acteurs** (professeurs et directeurs d'écoles, enseignants et chefs d'établissement, parents d'élèves du primaire et du secondaire, acteurs locaux du quartier ou de la ville..) ayant tous la même finalité, à savoir une prise en compte globale, cohérente et complémentaire des jeunes. De cette manière, une véritable programmation d'actions pourra être établie en tenant compte de l'environnement de l'établissement.

● Dans l'académie

Le lycée Merleau-Ponty et le collège Edouard Grimaux de Rochefort ont un CESC en réseau.

La mise en réseau du CESC du lycée Merleau-Ponty et du collège Grimaud est née en 2009 à la faveur d'un constat établi sur des paramètres très pragmatiques. Ces deux établissements sont situés dans le même quartier (Bois Bernard-Chagrinerie) au nord de Rochefort, simplement éloignés de 150 mètres entre les 2 entrées. Les publics scolarisés se retrouvent sur plusieurs créneaux de la journée, notamment en fréquentant la même gare autoroutière située à la confluence des 2 établissements (abribus permettant l'attente des cars). Les 2 publics mélangent également leurs jeunesse, leurs enthousiasmes, leurs blagues de potaches et parfois quelques petits débordements dans ce quartier pavillonnaire, peuplé de retraités aspirant au calme absolu. La création du CESC commun repose donc sur le fait que le Collège Grimaux et le lycée Merleau-Ponty **partagent** des **problématiques géographiquement et sociologiquement communes**.

La mise en réseau du CESC débouche sur l'organisation suivante : 2 réunions annuelles, articulées autour de deux thématiques en Première et en Seconde. En Seconde, le projet repose sur un "bilan et perspectives de prévention". En première, la réflexion porte sur un "état des lieux et projets de prévention". Les situations évoquées sont souvent

semblables, avec bien sûr les spécificités liées aux âges différents des élèves.

La **mutualisation des réflexions** de deux établissements permet l'économie de démarches auprès de partenaires extérieurs et finalement **une plus grande efficacité** de ces partenariats, en particulier sur les **actions de prévention**.

Dans le cadre d'un projet "Etablir de meilleures relations avec nos voisins", une manifestation commune a été organisée un samedi après-midi. Sur la base du volontariat, les voisins du quartier ont été invités pour un goûter ! Les collégiens et les lycéens, également volontaires, se sont mobilisés, ont écouté les petits reproches et se sont engagés à être des relais citoyens auprès de leurs camarades. Ils ont ensuite servi moult pâtisseries aux retraités du quartier, qui ont beaucoup apprécié ce moment festif et d'échange. Ils sont repartis avec le sourire. Les rapports entre les jeunes des 2 établissements et le voisinage sont depuis repartis du bon pied !

Nos remerciements à Mme Chambard pour sa contribution au Pôle civique.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.